

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0792

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Marché de mise à disposition de mobiliers supports d'information et de services de mobilité - Dialogue compétitif - Lancement de la procédure**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beutemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0792**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Marché de mise à disposition de mobiliers supports d'information et de services de mobilité - Dialogue compétitif - Lancement de la procédure**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le marché de mise à disposition de mobiliers supports d'information et de services de mobilité (Vélo'v) passé par la Communauté urbaine de Lyon avec la société JC Decaux arrive à échéance le 23 novembre 2017. Les prestations portent actuellement sur 2 030 abris voyageurs, 490 panneaux de 2 mètres carrés (y compris 40 dispo Vélo'v), 150 panneaux de 8 mètres carrés et 4 000 vélos répartis sur 348 stations. Vélo'v est en progression constante depuis 10 ans avec aujourd'hui plus de 62 000 abonnés et 8,3 millions de locations annuelles.

Ce marché participe pleinement aux objectifs de mobilité de la Métropole, au service des usagers des transports en commun et pour le développement des modes de déplacement actifs. Aussi, il convient d'envisager le renouvellement du marché.

Il est proposé au Conseil le lancement d'une procédure de dialogue compétitif, conformément aux dispositions des articles 36 et 67 du code des marchés publics.

Cette procédure permet au pouvoir adjudicateur de conduire un dialogue avec des candidats admis à y participer en vue de définir ou de développer une ou plusieurs solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les participants au dialogue seront invités à remettre une offre.

Le recours à cette procédure est possible lorsqu'un marché public est considéré comme complexe, c'est-à-dire lorsque le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou n'est pas en mesure d'établir le montage juridique ou financier d'un projet.

Le marché porterait sur la mise à disposition de la Métropole de mobiliers supports d'information et de services de mobilité.

Au-delà des prestations classiques attendues dans le cadre de ce marché, l'ensemble des mobiliers installés sur le domaine public peut potentiellement proposer une information et/ou des services à destination des usagers, habitants de la Métropole de Lyon ou touristes. Il pourrait s'agir d'informations et/ou de services contextualisées sur la mobilité, les lieux touristiques, l'actualité culturelle, des informations pratiques, de loisir ou commerciales, via un affichage classique (plans de quartier) ou via des sites mobiles activés par tags NFC, QR codes ou via tout type de dispositif numérique innovant.

Afin de répondre au mieux aux objectifs de mobilité de la collectivité et permettre le meilleur service rendu aux usagers, le marché, d'une durée de 10 à 15 ans, pourrait porter sur :

- des prestations de base : 5 000 Vélo'v en libre service avec renforcement du maillage Vélo'v en centre ville et extension du périmètre actuellement limité à Lyon et Villeurbanne, une progression de 40 à 50 abris voyageurs supplémentaires par an, une stabilisation du nombre de mobiliers d'information permettant un affichage publicitaire,

- des prestations supplémentaires éventuelles : développement du parc de Vélo'v à assistance électrique, 1 000 vélos à assistance électrique en location longue durée, ainsi que toutes propositions à l'initiative des candidats s'inscrivant dans les politiques publiques de la Métropole.

L'avantage du dialogue compétitif serait de permettre à la collectivité, par une discussion avec les candidats, d'identifier progressivement les propositions innovantes les mieux à même de répondre aux objectifs fixés par le programme fonctionnel.

Les modalités du dialogue respecteront le principe de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité.

A l'issue du dialogue, les offres finales des candidats seront jugées par la commission d'appel d'offres qui choisira l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Décide le lancement d'une procédure de dialogue compétitif en vue de l'attribution d'un marché de mise à disposition de mobiliers supports d'information et de services de mobilité.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.